

Journée internationale des enfants de la rue: La déclaration du gouvernement.

Chers Compatriotes,

Depuis 2009, le 26 novembre a été déclaré par l'UNESCO, Journée internationale des enfants de la rue. Un temps fort que mon Département ministériel ne manque pas de commémorer chaque année à l'instar de la communauté internationale.

Cette année le thème de cette célébration est : « Enfants de la rue : Quelle approche famille pour éradiquer ce phénomène ? ». Il s'agira pour nous de rechercher la solution à ce phénomène en privilégiant "l'approche famille", car malheureusement, ces enfants sont souvent en rupture avec leur famille, avant de l'être avec la société.

Il s'agira également pour nous, d'informer l'opinion publique sur la situation de ces enfants, de dresser le bilan des actions menées et de définir des stratégies afin de leur offrir un environnement protecteur au sein de leurs familles.

Chers Compatriotes,

Aujourd'hui, le phénomène social des enfants de la rue s'est malheureusement aggravé en raison de l'affaiblissement de la capacité de prise en charge des familles, de leur paupérisation et de l'accroissement du nombre de familles monoparentales, recomposées ou des unions hors mariages.

Des millions d'enfants au monde vivent et travaillent dans la rue : plusieurs d'entre eux sont abandonnés ou orphelins, exclus du système scolaire et des mécanismes de protection. Certains tentent d'échapper aux abus tandis que d'autres essaient de gagner de l'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Ces enfants sont vulnérables, exposés à la violence, à l'exploitation, à la traite, à la toxicomanie ou au VIH/sida et à d'autres risques graves pour la santé, susceptibles de mettre en péril leur survie.

Dans notre pays, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, le nombre d'enfants de 6 à 11 ans, hors de l'école, est estimé à 1.265.310 dont plus de la moitié sont des filles. En outre, 801.710 adolescents de 12 à 15 ans devant aller au collège ne sont présents dans aucun établissement d'enseignement officiel.

Pour lutter contre ce phénomène, plusieurs actions sont menées par le Gouvernement, qui a placé la Protection de l'Enfant et la Promotion des Jeunes au cœur de sa politique de développement, avec la collaboration des partenaires et ONG nationaux et internationaux.

Ce sont notamment l'adoption de mesures administratives, éducatives, législatives et sociales visant à protéger les enfants de la rue :

la ratification de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre des enfants (CADBE) ;

la Constitution de 2016 qui stipule en son article 32 que : « l'Etat s'engage à garantir les besoins spécifiques des personnes vulnérables. Il prend les mesures nécessaires pour prévenir la vulnérabilité des enfants, des femmes, des mères, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il s'engage à garantir l'accès des personnes vulnérables aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi, à la culture, aux sports et aux loisirs » ;

l'adoption de la loi sur l'école gratuite et obligatoire pour les enfants de 06 à 16 ans ;
le développement de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant;
le développement des actions d'éducation parentale en vue d'aider les parents, à développer des compétences éducatives, aux fins de réduire les ruptures familiales.

Le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV) qui existe depuis plus de 10 ans ;

Les équipes de rue, composées des ministères techniques, des Complexes socio-éducatifs, des collectivités territoriales et des ONG, afin d'évaluer la situation médico-psycho-sociale de ces enfants et adolescents vulnérables, dispenser les premiers soins, réaliser des entretiens sociaux et faire la médiation familiale;

Le Réseau Enfant de la Rue (EDR), une plateforme de collaboration pour la prise en charge des enfants de la rue ;

L'appui technique et financier aux structures et ONG de prise en charge des enfants de la rue ;
La mise en apprentissage et la réinsertion scolaire des enfants de la rue en âge de retourner à l'école ;

La formation et la resocialisation de près de 200 enfants et adolescents par la Cellule de Coordination de Suivi et de Réinsertion (CCSR).

Chers Compatriotes,

Malgré tous ces efforts, beaucoup reste encore à faire. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement propose pour les périodes à venir, la mise en place d'un comité multisectoriel et interministériel incluant "l'approche famille" afin de nous investir ensemble avec les familles dans l'éducation et la protection de nos enfants. Car la place de ces enfants est dans la famille et non dans les rues.

Chers parents, vous êtes les piliers de la structure familiale, des communautés et de la société, veillons donc ensemble à l'épanouissement personnel de nos enfants en instaurant un climat familial d'amour, d'unité, de compréhension mutuelle et de patience au sein de nos familles dans la mesure où le manque d'affection ou d'encadrement peut conduire l'enfant à chercher dans la rue ce qui lui est indispensables pour survivre.

Chers Compatriotes,

C'est ensemble que nous ferons en sorte que chaque femme soit autonome, chaque famille unie, prospère et actrice du développement afin que chaque enfant soit heureux.

Que Dieu bénisse les enfants de Côte d'Ivoire!
Je vous remercie !

Euphrasie Kouassi Yao, ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant. (document Archive novembre 2016)